

NOS AÎNÉS À BOUT DE SOUFFLE

Une bonification du SRG et des mesures de protection pour les fonds de retraite s'imposent !

Alors que le récent sondage *Repenser la retraite 2009*, réalisé par SOM pour Desjardins Sécurité Financière, démontre clairement les difficultés financières rencontrées par nos aînés, le réseau FADOQ déplore les lacunes importantes du programme Supplément de Revenu Garanti (SRG) et réclame une bonification de celui-ci. Le réseau demande aussi au gouvernement du Québec d'adopter des mesures concrètes afin de protéger les fonds de pension privés en cas de faillite de l'employeur.

Dans le sondage *Repenser la retraite 2009*, 35 % des 1 524 répondants affirment avoir vu leurs revenus personnels diminuer au cours de la dernière année.

Cela s'explique, entre autres, par la faiblesse des programmes tels que le SRG qui n'a pas été indexé depuis octobre 2008. Si l'Indice du Prix à la Consommation (IPC) n'a pas augmenté depuis plus d'un an, c'est en raison du faible coût de l'essence (23 % moins cher en 2009 qu'en 2008). Mais dans les faits, le coût des dépenses quotidiennes a augmenté pour les personnes âgées. Pour les aînés à faible revenu, le logement et la nourriture représentent 60 % de leurs dépenses. Et le prix de la nourriture, lui, a augmenté de 2,8 % depuis un an. Ainsi, leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et leur situation économique devient de plus en plus insoutenable.

D'autre part, le réseau FADOQ demande au gouvernement du Québec d'adopter des lois contraignantes pour protéger les cotisants et les retraités de régimes complémentaires de retraite (RCR) en cas de faillite de l'employeur. Cette pension est considérée comme un salaire différé dans le temps. Il est donc tout simplement inadmissible que celui-ci soit suspendu de manière rétroactive. Le réseau FADOQ réclame que les bénéficiaires d'un RCR soient considérés comme des créanciers privilégiés et prioritaires, en cas de faillite du fonds de pension ou de l'employeur, avant tout autre créancier, même les institutions bancaires.

D'autre part, nous souhaitons que les RCR soient gérés par fiducie de manière à ce qu'il constitue un patrimoine distinct de celui de l'entreprise. Ainsi, l'argent administré sera totalement indépendant et reconnu comme tel. L'employeur ne pourra donc pas se soustraire à ses obligations et utiliser ce fond à des fins de gestion.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'écouter les revendications des aînés et de bonifier le SRG afin d'assurer le bien-être de ces citoyens qui vivent difficilement les soubresauts économiques tels que la crise économique que nous traversons depuis plus d'un an. Nous demandons également au gouvernement du Québec de voir à ce que les droits des cotisants et des retraités à des RCR soient respectés par des mesures contraignantes. Les aînés constituent une partie importante de la population, dont le nombre est appelé à grandir dans les prochaines années. Selon le réseau FADOQ, les programmes et les méthodes de gestion doivent être revus et améliorés dès aujourd'hui pour assurer un avenir sain aux retraités.

Le réseau FADOQ est composé d'organismes affiliés. Il a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus et de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins. Il a également comme mission d'organiser des activités et d'offrir des programmes ainsi que des services répondant aux besoins des personnes de 50 ans et plus. Le réseau FADOQ compte à ce jour plus de 250 000 membres.

-30-

Pour informations
Vanessa Bevilacqua, conseillère Dossiers sociaux
(514) 252-3017
vanessa.bevilacqua@fadoq.ca

FADOQ

Siège social • 4545 avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : 514 252-3017 Télécopieur : 514 252-3154
www.fadoq.ca